

A CECI, M. EMMERSON A REPONDU :

Que toutes les compagnies de chemins de fer, particulièrement le C. P. R. et G. T. R. se servent d'intermédiaires pour acquérir les propriétés qu'elles convoitent et empêcher que la connaissance de leurs intentions ne provoque une hausse;

Que de tout temps, les gouvernements conservateurs se sont servis d'intermédiaires pour acquérir les propriétés nécessaires pour l'I. C. R.

Que le gouvernement, toutes les fois qu'il a voulu faire régler le prix des terrains achetés en expropriation par la Cour d'Échiquier s'est trouvé à payer beaucoup plus cher que les terrains ne valaient;

3o Que le prix payé était trop élevé

A CECI M. EMMERSON A REPONDU :

Que des évaluateurs choisis dont deux conservateurs ont déclaré que le prix était raisonnable.

Que comparé aux prix antérieurement payés, il ne dépassait pas la limite d'augmentation raisonnable étant donné l'accroissement de Moncton.

Un malentendu s'est élevé au cours de la discussion à la suite d'une ERREUR DE COPISTE, le ministre ayant dit en Chambre sur la foi de ce document erroné que les conservateurs avaient payé en 1881 le double du prix payé cette année pour une moitié du terrain.

L'hon. Emmerson a été exonéré de tout blâme dans l'erreur commise et les faits se résument à ceci :

En 1881, il y a vingt ans, au milieu de la dèche générale conservatrice, les conservateurs ont payé \$161 l'acre pour un terrain analogue à celui que M. Emerson a payé maintenant \$1000 l'acre.

Il faudrait que Moncton fut resté bien en arrière si ses terrains n'avaient pas en VINGT ANS GAGNÉ SIX FOIS LEUR VALEUR D'ALORS.

20**AFFAIRE CUNNINGHAM-RAINBOTH**

Un gros scandale.

Parmi les nombreuses énormités que contient l'opuscule en question, l'affaire Cunningham-Rainboth est un joli exemple des montages qui accouchent d'une souris.

Il s'agit de fournitures aux brigades d'arpentage explorant le tracé de la Baie Georgienne.

M. Cunningham, marchand de provisions et d'épicerie à Ottawa avait fourni aux arpenteurs, des chevaux et des voitures et présenté un compte en conséquence.

M. Rainboth, ingénieur du district, QUI NE S'ENTENDAIT PAS AVEC M. CUNNINGHAM voulut empêcher le paiement du compte, bien QU'UN VÉTÉRINAIRE PRIS POUR ARBITRE EUT CERTIFIÉ LES PRIX RECLAMÉS POUR LES CHEVAUX FOURNIS JUSTES ET RAISONNABLES.

Mais M. Rainboth n'en voulut pas démordre et chercha à influencer le député ministre M. Gobeil pour l'amener à refuser le paiement.

Il inventa à cette fin une histoire macabre par laquelle on aurait offert de lui vendre pour \$2 un capot de chat sauvage de \$100 au moyen d'escomptes successifs de 45 p. c., 25 p. c., 15 p. c., 15 p. c. et 3 p. c.

Comme le proposeur de cette baroque transaction était un commis de M. Cunningham, M. Rainboth en conclut qu'on VOULAIT ATTENTER A LA SOLIDITÉ DE SA RÉSISTANCE.

M. Gobeil qui avait L'AVIS DU VÉTÉRINAIRE quant à la LEGI-